



Charte de Fontevraud

La Charte Internationale de Fontevraud en faveur de la Protection, la gestion et la valorisation des paysages viticoles

Carine HERBIN

Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) - Pôle National Développement Durable – 17 rue Jean Chandon Moët BP 20046 - 51202 EPERNAY Cedex

Oratrice : Carine HERBIN

La qualité des paysages viticoles d'une région constitue un capital économique, agro-écologique et culturel pour les viticulteurs, les habitants et les entreprises touristiques. Cette qualité mérite donc d'être travaillée par tous ceux qui en tirent profit. La Charte Internationale de Fontevraud a été créée pour reconnaître les efforts réalisés, de façon coordonnée, par tous les acteurs d'une petite région viticole pour protéger, gérer, aménager et valoriser leurs paysages. Cette reconnaissance se traduit par l'attribution d'un label et la participation à un réseau international de régions viticoles qui mettent en œuvre des politiques paysagères d'excellence. Cet article précise les conditions d'adhésion à cette charte ainsi que les droits qui lui sont liés.

Abstract

The international charter of Fontevraud for Protection, management and development of vine and wine landscapes

Landscape quality of a wine region is an economic, agro-ecological and cultural asset to growers, residents and tourism businesses. This quality deserves to be worked by all who benefit from it. The international Charter of Fontevraud was created to recognize the efforts made, in a coordinated manner by all stakeholders of a small wine region to protect, manage, develop and enhance their landscapes. This recognition is reflected in the award of a label and participation in an international network of wine regions that implement landscape policies of excellence. This section specifies the conditions of accession to the charter and the rights associated with it.